

État des lieux de la pauvreté et de l'exclusion en Île-de-France 2005

En 2005, le taux de chômage de l'Île-de-France passe en dessous de la barre des 10 % et retrouve son niveau de 2002. Cependant, les indicateurs de pauvreté continuent à clignoter. Entre 2004 et 2005, le nombre de personnes percevant le RMI a progressé en Île-de-France de 7 % et atteint près de 230 000. Les autres minima sociaux affichent une croissance de 4,6 %. Un Francilien sur 10, mais 15 % des moins de 20 ans, vivent dans un foyer allocataire au-dessous du seuil des bas revenus. Les situations de surendettement continuent à s'accroître (+ 0,4 %), à un rythme néanmoins moindre qu'entre 2003 et 2004.

Avec une hausse moyenne de 4,6 % en un an, des loyers d'habitation du secteur locatif privé de l'agglomération parisienne et un taux de rotation du parc HLM en baisse, l'accès au logement devient de plus en plus critique pour les personnes en situation précaire.

De ce fait, les services d'hébergement et d'accueil sont de plus en plus sollicités par une population très hétérogène (familles avec enfants, étudiants, personnes ayant un emploi...), ce qui rend les réponses de plus en plus difficiles dans les structures ; et ce, malgré une progression de 1,8 % du nombre total de places sur les deux dernières années.

UNE RÉGION RICHE TRAVERSÉE PAR DE FORTES INÉGALITÉS

L'Île-de-France, qui accueille 18,7 % des habitants de la France métropolitaine, est la région la plus riche de France mais aussi la plus inégalitaire.

En 2004, la moitié de la population francilienne vit dans un ménage qui déclare au fisc plus de 18 900 euros par unité de consommation. Ce revenu médian est supérieur de 23 % à celui de province en 2004 ; mais cet écart se réduit dans le temps, il était de 28 % en 2000. Le fait que les Franciliens aient en moyenne des revenus plus élevés qu'en province tient à plusieurs facteurs : une plus grande proportion de cadres et de femmes actives d'un côté, moins de retraités et d'ouvriers de l'autre.

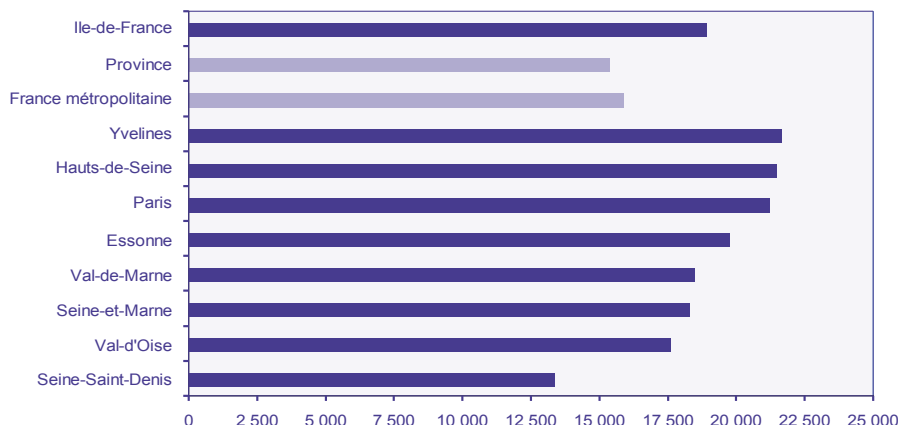
L'Île-de-France est aussi la région la plus inégalitaire : le rapport interdécile qui mesure le ratio entre les plus hauts et les plus faibles revenus, est de 7 en Île-de-France contre 5 en province¹. Cette différence tient aux hauts revenus qui sont nettement plus élevés en Île-de-France. En revanche, l'écart est en défaveur des Franciliens en bas de l'échelle des revenus : le niveau du 1^{er} décile, en dessous duquel se situent les 10 % des personnes vivant dans les ménages franciliens ayant des revenus les plus faibles, est inférieur de 3 % à celui de la province.

Les écarts de revenus se sont ainsi creusés entre les départements franciliens (voir graphique ①). En 2004, le revenu fiscal médian des personnes vivant dans les Yvelines est supérieur de 62 % à celui des habitants de Seine-Saint-Denis, contre 53 % en 2000. Les disparités entre communes sont encore plus marquées.

Notes :

¹ Le rapport interdécile rapporte le 9^e décile au 1^{er} décile de revenu fiscal par unité de consommation (UC). 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC supérieur au 9^e décile (les plus hauts revenus) et 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur au 1^{er} décile (les plus faibles revenus). Selon « Les revenus et le patrimoine des ménages » Insee-Références, 2006, la pauvreté est devenue plus urbaine depuis plus de 30 ans. L'agglomération parisienne accueillait 10 % des personnes pauvres vivant en France en 1996, 14 % en 2004.

① Revenu médian des ménages franciliens par unité de consommation selon le département de résidence en 2004



DES SIGNES D'AGGRAVATION DANS LE DOMAINE DES MINIMA SOCIAUX, DU LOGEMENT ET DE L'URGENCE

En France, les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale se mesurent principalement à partir d'indicateurs monétaires ou du nombre de bénéficiaires de minima sociaux. Mais différents indicateurs relatifs aux conditions de vie des habitants dans les domaines du logement, du travail ou encore de la santé attestent du caractère protéiforme des situations de précarité.

nombre de chômeurs indemnisés et les bascule vers le RMI.

En tenant compte de la composition des ménages, environ 403 000 personnes vivent fin 2005 dans un foyer percevant le RMI, soit 3,6 % des Franciliens. Les disparités départementales sont toutefois notables : 1,7 % dans les Yvelines, 7,3 % en Seine-Saint-Denis et 4,3 % à Paris.

Parmi les allocataires du RMI, 65 000 sont entrés dans ce dispositif dans le courant de

allocataire à bas revenus. Les écarts entre départements suivent la tendance générale : 9 % des Yvelinois de moins de 20 ans vivent cette situation mais trois fois plus souvent les Séquano-Dyonisiens (27 %). A Paris, ils sont 17 % alors que le Val-de-Marne et le Val-d'Oise se placent dans une position intermédiaire proche de la moyenne régionale.

Le marché du logement francilien reste très tendu

Les signes de tension se multiplient, en dépit d'une reprise de la construction neuve en 2004.

Selon l'enquête logement de l'INSEE, le taux de vacance des logements ne cesse de baisser, passant de 7,4 % en 1996 à 6,2 % en 2002. L'accès au parc HLM est plus difficile parce que la mobilité dans ce parc s'est réduite : le taux de rotation du parc HLM est passé de 8,4 % en 2000 à 7,6 % en 2005.

Selon l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne, le loyer mensuel moyen au m² dans le secteur privé poursuit sa hausse : 13,6 euros/m² en 2005 contre 11,5 en 2001.

Tableau : 75 % des allocataires touchent soit l'AAH, l'ASS ou le RMI

	Allocataires fin décembre 2004	Allocataires fin décembre 2005	Evolution 2004-2005 en %
Allocation Adulte Handicapé (AAH)	93 403	96 560	3,4%
Allocation Parent Isolé (API)	28 263	30 244	7,0%
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)	70 420	77 290	9,8%
Allocation d'Insertion (AI)	21 530	14 660	-31,9%
Allocation Supplémentaire Vieillesse (ASV)	45 942	47 358	3,1%
Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	214 389	229 228	6,9%
Allocation Supplémentaire du Fonds Spécial d'Invalidité (ASI)	6 723	6 785	0,9%
Allocation Equivalent Retraite (AER)	2 430	3 300	35,8%
Total	483 100	505 425	4,6%

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, UNEDIC/DES, Fichier National des ASSEDEC, CNAV et CRAMIF.

La progression du nombre de bénéficiaires de minima sociaux en Île-de-France se poursuit

Au 31 décembre 2005, 505 000 personnes perçoivent un minimum social, soit une hausse de 4,6 % par rapport à 2004, plus modérée cependant que celle enregistrée entre 2003 et 2004 (+7 %) (voir tableau). Seul le nombre de personnes touchant l'Allocation d'Insertion est en diminution (-32 %). Les demandes d'asile moindres en Île-de-France sont en partie à l'origine de cette baisse.

Plus de 200 000 bénéficiaires du RMI

En Île-de-France, le nombre de bénéficiaires du RMI s'élève à 230 000 personnes, soit une progression de 6,9 %, à un rythme deux fois moins élevé qu'en 2004 (+12,3 %) mais plus sensible que la moyenne nationale (+4,7 %). Cette évolution s'explique en partie par la réforme de l'assurance chômage qui, en raccourcissant les durées d'indemnisation par l'UNEDIC, diminue le

l'année, soit 28 %. Ces entrants sont plus jeunes : 38 % ont moins de 30 ans contre 22 % pour l'ensemble des allocataires de la prestation. Plus de 75 000 allocataires bénéficient du RMI depuis plus de 4 ans, ils sont plus âgés : 37 % ont 50 ans ou plus et un tiers a moins de 39 ans.

Un Francilien sur dix vit dans un foyer allocataire sous le seuil des bas revenus

Selon les données des Caisses d'Allocations Familiales, environ 500 000 foyers disposent de bas revenus, soit près de 1 120 000 personnes dont 450 000 enfants de moins de 20 ans. Ainsi, un francilien sur 10 vit dans un foyer en dessous du seuil des bas revenus avec de fortes disparités territoriales (voir encadré) : cette proportion est de 18 % en Seine-Saint-Denis et de 6 % dans les Yvelines. Les couples avec enfants représentent 21 % des allocataires à bas revenus en 2005 et les familles monoparentales 24 %.

Les moins de 20 ans sont particulièrement touchés. Ils sont 15 % à vivre dans un foyer

Encadré :

Un foyer allocataire des CAF est dit à bas revenus lorsque son revenu par unité de consommation (RUC) est inférieur à la moitié du revenu médian de la population hors personnes de 65 ans ou plus. Ce seuil est calculé par l'INSEE à partir des données de l'enquête «Budget des familles». Il est actualisé chaque année à partir des données de la comptabilité nationale. Ce seuil est de 738,86 € pour les données au 31/12/2005 (revenus de 2004 déclarés par les allocataires présents dans le fichier en décembre 2005 et prestations versées pour décembre).

Le nombre d'unités de consommation des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivants :

- 1 pour le premier adulte (l'allocataire) ;
- + 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ;
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0,2 pour une famille monoparentale.

A titre indicatif, un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans est à bas revenus si ses ressources mensuelles sont au plus égales à 1 551,61 € ; si les deux enfants ont plus de 14 ans, les ressources mensuelles doivent être au plus égales à 1 847,15 €.

En parallèle, un appauvrissement des ménages occupant un logement du parc social est observé. La proportion de ces derniers avec des revenus inférieurs à 20 % du plafond d'entrée en logement HLM est passée de 13 % en 2000 à 14,8 % en 2003.

Des tensions accrues sur le dispositif d'hébergement francilien

Les tensions pesant sur l'accès au logement excluent des populations qui sollicitent de plus en plus les services d'aide et d'hébergement.

Ainsi en 2005, le nombre de places du dispositif d'accueil et d'hébergement des populations en difficulté s'est accru de 1,8 % atteignant 31 018 places. Par ailleurs, une partie des places d'urgence ouvertes pendant la période hivernale a été pérennisée sur toute l'année.

A Paris, en 2005, environ 19 450 personnes ont été hébergées via le 115 de Paris. Parmi elles on compte 11 400 personnes isolées² et 8 050 personnes en famille³.

Ces dernières sont prises en charge quasi exclusivement en hôtel alors que les personnes isolées le sont dans des centres d'hébergement d'urgence (CHU). En 2005, le 115 de Paris a attribué environ 1,307 millions de nuitées d'hébergement (contre 545 000 en 2000). Cette explosion est due à la montée du nombre des prises en charge des familles (voir graphiques ② et ③).

Notes :

² Usager majeur, seul, ou en couple sans enfant

³ Groupe d'individus ayant des liens de parenté comprenant au moins un enfant mineur ou une femme enceinte de plus de trois mois.

Plus largement, en 2005, en moyenne, chaque nuit, 10 000 personnes «sans domicile» en famille sont hébergées en hôtel par une des plateformes suivantes : la Coordination d'Accueil des Familles Demandeuses d'Asile (CAFDA), le Pôle Famille du 115 de Paris, l'Association d'Accompagnement pour les Travailleurs Migrants (APTM) et les Oeuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte (OPHOM). Autrement dit, ces plateformes ont attribué environ 3,5 millions de nuitées hôtelières en 2005.

Selon l'enquête réalisée la nuit du 26 janvier 2006 par la DRASS Île-de-France, en partenariat avec le samusocialdeParis, 5 869 adultes étaient hébergés en Île-de-France dans le niveau d'hébergement le plus précaire. Parmi eux, 15,8 % étaient de nationalité française ou étrangère en situation régulière et avaient un emploi déclaré, soit environ 930 personnes. Près de 75 % étaient hébergées depuis plus d'un mois et 25 % depuis plus de 6 mois.

DES AMÉLIORATIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'année 2005 est marquée par une nette baisse du chômage. Fin 2005, le taux de chômage régional atteint 9,3 % et retrouve son niveau de 2002. Il est ainsi inférieur de 0,3 point à la moyenne nationale. Le taux de chômage reste cependant élevé en Seine-Saint-Denis (13,2 %) et à Paris (10,3 %).

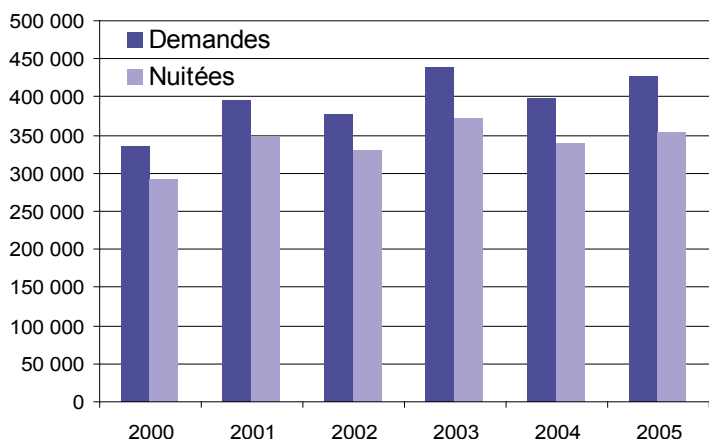
En Île-de-France, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1⁴ s'élève à 497 740, soit une diminution de 9% par rapport à fin 2004. Cette baisse est plus sensible chez les hommes (-10,7 %) que chez les femmes (-7 %). Ce sont les moins de 25 ans qui en bénéficient le plus (-10 %). Pour la 1ère fois, elle concerne aussi les demandeurs d'emploi de longue durée (-9,5 %).

Le développement des contrats aidés (Contrats d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité (CI-RMA), Contrats d'Avenir) mis en place en 2005 peut être un des éléments de cette évolution. Cependant, en Île-de-France, l'utilisation des mesures de politique de l'emploi reste plus faible qu'au niveau national.

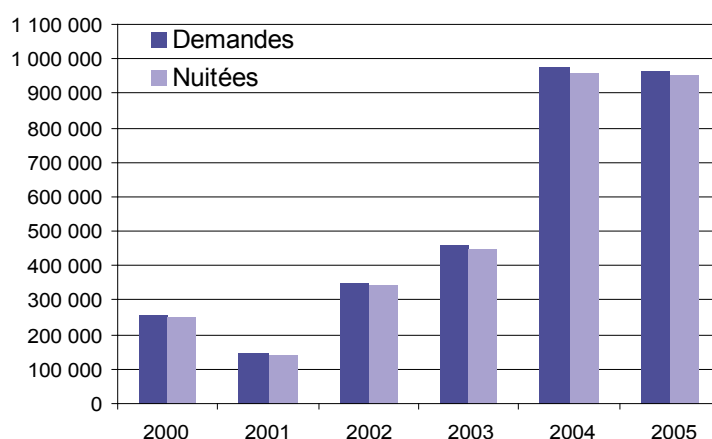
Notes :

⁴ Sont inscrites en catégorie 1, les personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein, ayant au plus exercé 78 heures d'activité réduite ou occasionnelle dans le mois.

② Evolution du nombre de demandes et de nuitées chez les personnes isolées faisant appel au 115



③ Une explosion du nombre de personnes en famille hébergées en hôtel via le 115 de Paris



DES SITUATIONS DE SURENDETTEMENT ET DES ASSIGNATIONS D'EXPULSIONS TOUJOURS AUSSI IMPORTANTES

Croissance des situations de surendettement

En Île-de-France, 30 000 dossiers de surendettement sont déposés en 2005 auprès des guichets de la Banque de France, soit une hausse de 0,4 % par rapport à 2004. Elle est plus modérée que celle observée entre 2003 et 2004, elle-même liée à l'entrée en vigueur de la nouvelle procédure de rétablissement personnel qui avait suscité des espoirs d'apurement de leurs dettes chez les personnes concernées. Or plus de la moitié des demandes de rétablissement personnel présentées devant le juge sont rejetées.

Stabilité des assignations d'expulsions

Durant la période 2000/2005, le nombre des assignations (entre 31 000 et 32 000) affiche une certaine stabilité (voir graphique 4). Le nombre de décisions accordant le concours de la force publique et celui de leur intervention effective marquent une nette progression

en 2002 et 2003. La mise en œuvre des protocoles 'Borloo' dans le parc public à compter de 2004 a eu pour effet, dans un premier temps, de ramener le nombre de ces décisions à leur plus bas niveau de la période.

En revanche, l'année 2005 voit le nombre de ces décisions repartir à la hausse, notamment celles du nombre d'interventions de la force publique qui, avec une hausse de 40 %, vient annuler la baisse de 43 % observée en 2004. L'Etat a sans doute accordé plus facilement l'intervention effective de la force publique dès lors que les ménages concernés par un jugement d'expulsion ne bénéficient pas, ou plus, d'un protocole.

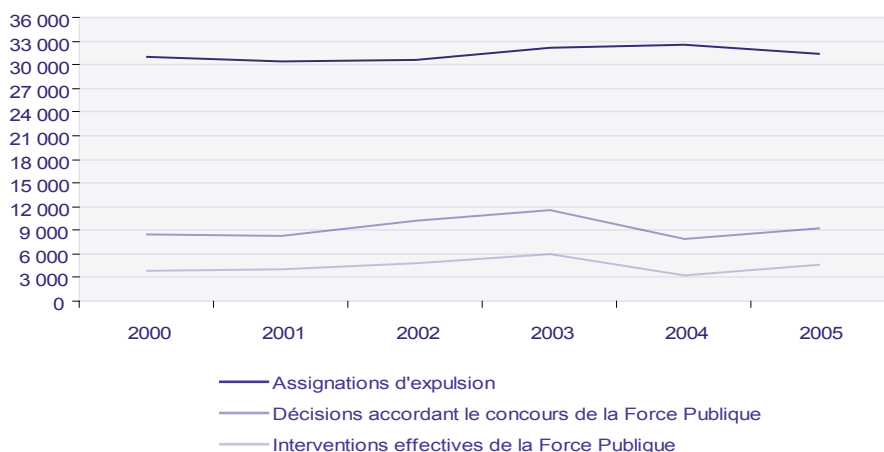
UN SOUCI CONSTANT DE COUVRIR AU MIEUX LES RISQUES DE SANTÉ

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) a permis une amélioration de l'accès aux soins. En Île-de-France, fin 2005, 775 000 personnes sont bénéficiaires de la CMU Complémentaire, soit une baisse de 0,7 % par rapport à 2004. La part de la population francilienne protégée par la CMUC est cependant légèrement supérieure à la

moyenne nationale (6,9 % contre 6,3 %). De plus, l'Aide Médicale d'Etat donne une couverture sociale à 124 287 prestataires dont 92 482 assurés et 31 805 ayants droit.

Certaines maladies, comme le saturnisme ou la tuberculose, touchent essentiellement la population pauvre. Environ 2 300 nouveaux cas de tuberculose sont déclarés en 2004 (soit plus d'un tiers des cas français) et 365 arrêtés d'insalubrité sont pris dont 64 % concernent l'insalubrité des logements et des immeubles.

4 Évolution des procédures d'expulsion de 2000 à 2005.



Source : Préfatures de Département/DREIF/Unité logement des défavorisés.

Infos :

Les définitions et les données détaillées dans ces différents domaines sont disponibles dans le Recueil Statistique 2005.

Le recueil 2006, à paraître au cours de l'année 2007, permettra de vérifier si ces tendances se confirment ou non.